



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU
5 MAI 2021

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 5 mai 2021 à 20h00 à l'Espace Vauban.

MEMBRES PRESENTS :

Bénédicte KLÖPPER, Claude STURM, Valérie DITTGEN, Luc ILLIG, Huguette LUX, Philippe BOUCHET, Anastasie ARTH, Philippe HELDT, Nathalie HOLTZ, Frédéric EHRHART, Caroline DEUBEL, Mathieu GENTNER, Evelyne DOMENGE, Joseph GRESS, Nadine SCHLACHTER, Olivier LOGEL, Béatrice GEORG, Joseph HICKEL, Christine MEYER et Sandrine SCHALLWIG.

ABSENTS EXCUSES :

Bernhardt NARWUTSCH

POUVOIRS :

Gérard VOLCKMANN qui a donné pouvoir à Valérie DITTGEN
Nathalie SCHOTT qui a donné pouvoir à Claude STURM

*

La condition de quorum étant remplie, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. La séance est ouverte à 20h02 sous la présidence de Madame le Maire.

*

La convocation à la présente séance a été envoyée à chaque conseiller le 29 avril 2021 avec indication de l'ordre du jour suivant :

1. *DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE*
2. *APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2021*
3. *CREATION DE POSTES DE SAISONNIERS*
4. *CONTRAT D'ADHESION URSAFF*
5. *AVIS DU CM - VALIDATION D'EMPRUNTS POUR LE GROUPE SCOLAIRE*
6. *DIVERS*

Après avoir ouvert la séance et présenté les pouvoirs indiqués ci-dessus, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'une décision modificative, dans le cadre du budget forêt, liée à une annulation de titre.

*

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents de désigner Madame Béatrice GEORG comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 avril 2021.

3. CREATION DE POSTES DE SAISONNIERS

Considérant un accroissement temporaire d'activité durant la période estivale,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents de valider la création de 3 postes de saisonniers entre le mois de juin et le mois de septembre 2021 pour un accroissement temporaire d'activité dans les services administratifs et techniques.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures par semaine et la rémunération est fixée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial (indice brut 354, indice majoré 330) pour les agents affectés aux services techniques et sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif territorial (indice brut 354, indice majoré 330) pour les agents affectés aux services administratifs.

Les contrats d'engagement seront établis sur les bases de l'application de l'article 3,1,2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale et le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents.

4. CONTRAT D'ADHESION URSSAF

Madame le Maire indique que le contrat d'adhésion permet à la commune de conclure une sorte d'assurance chômage et d'éviter de payer les indemnités chômage des agents, notamment en fin de contrat à durée déterminée.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents d'adhérer au service de protection proposé par l'URSAFF pour une durée de 6 ans renouvelable par tacite reconduction et d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

5. AVIS DU CM : VALIDATION D'EMPRUNTS POUR LE GROUPE SCOLAIRE

Vu les consultations d'organismes bancaires,
Vu les offres émises par le Crédit Mutuel en date du 30 avril 2021 et du 3 mai 2021,

Considérant que les démarches auprès d'autres structures bancaires sont restées infructueuses,

Considérant qu'en vertu de la délibération du 25 mai 2020, le maire est compétent pour :
« procéder dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts

destinés au financement des investissements prévus par le budget ».

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable, à l'unanimité des membres présents, à la contraction des emprunts suivants :

Prêt à long terme

Organisme : Caisse de crédit mutuel Uffried Nord

Montant : 2 000 000 €

Durée : 20 ans

Taux : 0,80% fixe

Crédit relais

Organisme : Caisse de crédit mutuel Uffried Nord et Caisse fédérale de crédit Mutuel

Montant : 2 000 000 €

Durée : 2 ans

Taux : 0,35% fixe

6. POINT SUPPLEMENTAIRE : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE – BUDGET FORET

Considérant la nécessité d'annuler un titre de l'exercice précédent dans le cadre d'une vente de bois annulée,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
61524 – Bois et forêt	24 000€	- 2 000€	22 000€
673 – Titres annulés	0€	+ 2 000€	2 000€

*

Tous les points à l'ordre jour ayant fait l'objet d'un débat, la séance est close par Madame le Maire à 21h50.